



Direction Régionale de l'Environnement
ALSACE



Natura 2000 sites Rhin Ried Bruch de l'Andlau
Compte rendu de la réunion du groupe de concertation NATURA 2000
du 11 juillet 2005
Secteur 6 Village-Neuf-Biesheim

La réunion est présidée par M. MAERTEN, Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Mulhouse.

Personnes présentes :

Mmes et MM. :

BLEUX Muriel, Ports Mulhouse Rhin et CCI Mulhouse
CLAUDEL Marie-Hélène, Direction Régionale de l'Environnement Alsace
CONRAD O., Secrétaire de Mairie de Niffer
DELCROIX Jean-Marie, Délégué CODEVER Alsace
ENGASSER P., Vice-Président Communauté de Commune Essor du Rhin, Adjoint au Maire de Balgau
FOECHTERLE Alain, Maire de Fessenheim
FORSTER Colette, Sous préfecture de Mulhouse
GARNIER Alain, EDF
GISSINGER Dominique, Commune de Rosenau
GROSS F., Fédération des chasseurs du Haut-Rhin
HEINRICH Etienne, DST Saint-Louis
HENNA A., adjoint au maire de Kembs
HOFERICH A., Aéroport de Bâle Mulhouse
JUD C, ONCFS SD 68
KESSER André, Golf du Rhin-Chalampé
KIEFFER André, Etablissement du génie de Strasbourg, représentant le gouverneur militaire de METZ
KNIBIELY Philippe, Petite Camargue Alsacienne
KUENY F., Communauté de Communes des Trois Frontières
LAEMLIN Martine, Maire de Chalampé
LAMBERT Patrick, DDAF 68
LE GAC Armand, Maire de Petit Landau
LEFEVBRE E., Office du tourisme Pays de Saint-Louis
LEMOINE Marie, Agence de l'eau Rhin Meuse
LETTERMANN P., Union des Industries Chimiques d'Alsace
MACK Martine, Chef de Service Direction Régionale de l'Environnement Alsace
MEIER H, Golf du Rhin Chalampé
MERCKLING Léa, Petite Camargue Alsacienne, Opératrice DOCOB
SCHIFFLI Odile, Présidente des Amis de la Petite Camargue Alsacienne
SCHIRA R., DDJS
SCHIRO JL., Club Vosgien
SCHWEBEL Laurent, Service environnement et agriculture, Conseil général du Haut-Rhin
SIMONIN, UNICEM
SPITZ Céline, Conservatoire des Sites Alsaciens, Opératrice DOCOB
STAEDLIN A, Président du syndicat des cours d'eau des Trois Frontières
UEBERSCHLAG J., Député-maire de Saint-Louis
VESELY Francis, Adjoint au Maire de Geiswasser
WILLIG C., Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin

Excusés :

Direction Départementale de l'Équipement
Direction Départementale Action Sanitaire et Sociale
Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'environnement
Service Départemental d'Architecture
Mme MISSON, Sous-préfète de Guebwiller

M. Maerten, Secrétaire Général de la sous-préfecture de Mulhouse, ouvre la séance à 9h30 par un mot de bienvenue à l'attention des participants et remercie M. le député-maire Ueberschlag d'accueillir l'ensemble des membres du groupe de concertation à la mairie de Saint-Louis.

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 janvier 2005

Mme Mack, de la DIREN, demande à l'ensemble des participants s'ils ont des remarques à formuler sur le compte rendu de la précédente réunion. En l'absence de remarque, celui-ci est validé.

Elle présente brièvement l'ordre du jour :

- Bilan rapide sur la démarche et l'état d'avancement du document d'objectifs ;
- Présentation de la méthodologie du calage parcellaire, nécessaire pour avoir un DOCOB opérationnel ;
- Présentation des premiers éléments du diagnostic socio-économique.

2) Rappel de la démarche Natura 2000, du document d'objectifs (DOCOB), état d'avancement

Madame CLAUDEL de la DIREN fait un point rapide sur :

- l'objectif de la démarche,
- le calendrier de mise en œuvre du DOCOB. Elle souligne l'effet bénéfique pour la concertation et la réalisation du DOCOB d'une prolongation de durée du programme LIFE Rhin Vivant permettant une validation du DOCOB jusqu'à fin 2006 ;
- l'ordre du jour de cette nouvelle réunion de concertation dont les principaux points à traiter concernent l'état d'avancement du DOCOB, le calage des périmètres & le diagnostic socio-économique présentés par les opératrices (Mme Merckling et Melle Spitz) et le bilan des premières réunions des groupes thématiques.

3) Calage du périmètre.

Les opératrices présentent les principes méthodologiques adoptés pour le calage du périmètre et illustrent leur propos par deux exemples.

M. Maerten demande quelles seront les modalités de consultation des périmètres calés.

Mme Mack répond que celle-ci se fera en deux temps :

- Dans un 1^{er} temps, la proposition de calage sera présentée aux élus des communes (ceux-ci ayant une vision d'ensemble de leur territoire) pour discussion.
- Dans un second temps, cette proposition de calage devra faire l'objet, comme lors des consultations de 2002, d'une validation officielle, par délibération des communes et des EPCI. cette validation prendra la forme d'une consultation simplifiée compte tenu des nouvelles dispositions prévues par la loi sur le développement des territoires ruraux.

M. le Député-maire Ueberschlag s'interroge sur ce qui est entendu par "respect de l'enveloppe initiale", et demande si la surface peut diminuer.

Mme Mack explique que le respect de la surface et de la forme initiale du tracé est impératif car ceux-ci sont à justifier auprès de l'Union Européenne pour qui ces périmètres ont une valeur réglementaire. Si modification il devait y avoir, en terme d'augmentation, ce qui pour l'instant n'est pas l'orientation choisie, c'est en terme d'intérêt écologique que se fera la réflexion. Bien sûr, s'il existe une volonté au niveau local d'ajouter dans le site de nouveaux terrains, cet ajout se fera.

Par exemple, certains carriers ont fait la demande d'intégrer la totalité de leur gravière dans Natura 2000, ce qui a permis d'augmenter la surface en Zone de Protection Spéciale (oiseaux) dans d'autres secteurs.

4) Présentation des premiers éléments du diagnostic socio-économique

Les opératrices présentent les premiers éléments du diagnostic socio-économique.

En matière d'agriculture, deux exploitations sont présentes sur l'île du Rhin, les autres étant situées dans la plaine de l'Au. Sur la Zone de Protection Spéciale sont dénombrés 536 hectares de cultures annuelles (source : BD OCS, 2000).

En matière de gestion forestière, 1% du couvert correspond à des forêts publiques classées en forêt de protection. La grande majorité des forêts sont donc privées.

Concernant les milieux naturels, on distingue plusieurs types de gestion particuliers :

- la réserve de faune des îles du Rhin,
- la réserve naturelle nationale de Petite Camargue Alsacienne,
- la gestion par le Conservatoire des Sites Alsaciens de 860 hectares propriétés d'EDF
- VNF/SNS et syndicats pour la gestion des cours d'eau

En ce qui concerne les activités industrielles et commerciales, on dénombre :

- sept zones d'activités, un centre de production nucléaire et quatre aménagements hydroélectriques, tous situés hors site ;
- un pêcheur professionnel,
- plusieurs gazoducs et lignes électriques.

En matière de gestion de la ressource en eau, trois puits de captage d'eau potable dont le périmètre de protection éloigné est situé dans Natura 2000 sont dénombrés. Les puits eux-mêmes sont cependant situés hors du périmètre. On compte également quatre stations d'épuration dont les eaux usées sont rejetées dans le périmètre Natura 2000 et neuf prises d'eau sur le Grand Canal d'Alsace.

Plusieurs activités de loisir et de tourisme sont également pratiquées dans le site Natura 2000 dont notamment : la pêche, les activités nautiques, le golf et la promenade (équestre, pédestre ou cycliste). Parmi les projets et aménagement recensés sur le site, on compte deux projets à vocation écologique, deux projets d'infrastructure routière et cinq autres types de projets d'aménagement.

M. Le Gac, Maire de Petit Landau pose la question de la prise en compte du projet d'extension de la Zone d'Activité de Hombourg-Niffer.

Melle Spitz lui répond que les projets sont abordés dans une partie postérieure mais elle peut d'ores et déjà lui répondre que ce projet est pris en compte. Il n'est pas situé à l'intérieur du périmètre Natura 2000, mais à sa périphérie et figure dans le diagnostic socio-économique parmi la liste des projets en cours sur le secteur 6.

Mme Schiffler demande pourquoi la station d'épuration de Sierentz ne figure pas à la liste des stations présentées. M. Le Gag signale également qu'il existe une station à Ottmarsheim.

Melle Spitz explique que celles-ci sont, soit trop éloignées du site, soit que le milieu récepteur des effluents n'est pas compris dans le site.

NB : après vérification, la station d'Ottmarsheim ne rejette pas dans le Grand Canal d'Alsace, mais dans une rigole des égouts de la ville de Mulhouse située à l'extérieur du site Natura 2000. Quant à celle de Sierentz, elle rejettera effectivement dans le Grand Canal d'Alsace, dès sa mise en service qui devrait intervenir sous peu.

M. Conrad signale qu'une « société d'aviron » s'est créée l'hiver dernier à Niffer. Ses locaux sont en cours d'installation sur les berges du Canal du Rhône au Rhin ne figurent pas sur les cartes présentées.

Melle Spitz en prend bonne note et vérifiera si ces installations sont limitrophes ou extérieures au site.

NB : après vérification, il apparaît que les installations de la société d'aviron ne sont pas situées dans le périmètre Natura 2000, mais à un peu plus d'un kilomètre de la limite de la Zone de Protection Spéciale. Sur la proposition de M. VONFELT, maire de Niffer, elles seront tout de même mentionnées dans le diagnostic socio-économique, ainsi que la zone de loisirs dans laquelle elles se situent.

M. Gross de la Fédération des Chasseurs du Haut-Rhin demande s'il est tout de même prévu des actions de régulation des populations d'espèces surabondantes dans la réserve de faune et dans la réserve naturelle de la Petite Camargue Alsacienne.

Mme Mack répond que pour les deux types de réserves des dispositions peuvent être prises pour réguler les populations surabondantes : pour la Petite Camargue Alsacienne de part son décret de création actuel et à venir pour l'extension, pour la réserve de faune sauvage de part l'arrêté préfectoral (N° 2005-13-2 du 13 janvier 2005) établissant la réglementation de la réserve de faune des îles du Rhin.

En ce qui concerne les activités de loisirs Mme Mack s'interroge sur les impacts qu'elles pourraient avoir sur les habitats et les espèces.

Melle Spitz lui répond qu'en terme d'impact tout dépend de la fréquentation (points noirs selon les saisons) ; . En outre, les activités qui posent le plus de problèmes sont celles qui ne sont pas organisées.

En effet, il est plus facile de faire passer un message concernant les bonnes pratiques lorsqu'un groupe est encadré et dont les lieux de pratiques sont connus.

Mme MACK conclut donc qu'un des enjeux sera la maîtrise de la fréquentation touristique sur ces sites et la communication.

Par ailleurs, Mme Merckling cite l'exemple du Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement de la Petite Camargue Alsacienne qui, tout au long de l'année, accueille différents types de public et les sensibilise tout en organisant des animations dans un milieu sensible. Des actions visant à sensibiliser le grand public et certaines pratiques sont organisées dans le cadre du programme LIFE Rhin Vivant, par exemple un guide des bonnes pratiques ainsi que des panneaux d'informations placés à des endroits stratégiques.

M. Heinrich souligne que la ville de Saint-Louis a un projet d'extension de sa zone de loisirs sur l'Obere Au qui ne figure pas à la liste des projets jusqu'à, lors présentés.

Mme Merckling en prend bonne note et intégrera celui-ci au diagnostic dans le DOCOB.

M. Jud pose la question de l'articulation avec l'Allemagne : est-ce qu'il est prévu des actions de communication transfrontalières, les îles du Rhin étant très fréquentée par le public allemand.

Mme Mack lui répond que les Directive Habitats et Directive Oiseaux concernent tous les pays de l'Union Européenne. L'Allemagne est donc au même titre que la France, dans l'obligation d'appliquer ces directives. De plus les critères de désignation des sites sont les mêmes, donc il y a une cohérence entre les deux pays. A cela s'ajoute le projet de Zone RAMSAR sur le Rhin qui est porté par les deux pays, et qui est calé sur la Zone de Protection Spéciale. En conséquence, pour ce qui concerne les oiseaux une démarche commune est engagée.

Pour ce qui concerne les habitats, il ne lui semble pas gênant que les démarches soient disjointes.

Des échanges sont prévus, mais elle tient à souligner le fait que les deux pays ne sont pas au même stade d'avancement dans la démarche Natura 2000. En effet, il faut bien noter que l'Allemagne n'en est actuellement qu'au stade de la désignation des sites et non pas encore à la gestion des sites. Il est prévu de communiquer aux services allemands ce qui se fait dans le cadre des DOCOB.

Melle Spitz ajoute que dans le cadre du programme Life Rhin Vivant des actions d'échanges transfrontalières ont eu lieu sur la gestion des forêts rhénanes et des milieux ouverts, et qu'une nouvelle journée d'échange est prévue en septembre sur la mise en place des circuits d'interprétation.

5) Présentation des groupes de travail thématiques

Mme Claudel présente quelques éléments d'information sur l'état d'avancement et la démarche de travail adoptée par les différents groupes thématiques.

Mme CLAUDEL rappelle que ces groupes thématiques concernent l'ensemble des secteurs opérationnels DOCOB. Ils visent d'une part, à réfléchir aux enjeux et aux objectifs pour les sites Natura 2000 Rhin Ried Bruch de l'Andlau au travers d'une approche transversale (cohérence) et d'autre part, à proposer des mesures de gestion en assurant une concertation technique et une vision d'ensemble. Ils ont été mis en place à partir de fin mai et sont animés par les opérateurs.

Le Groupe thématique Activités industrielles s'est réuni le 18 mai à Sundhouse (animatrice : Céline SPITZ). La démarche d'évaluation des incidences a été présentée et a suscité de nombreuses questions. Les participants ont fait part aussi de leur « inquiétude » concernant une éventuelle « liste préfectorale ».

Il a été convenu de réunir à nouveau ce groupe début 2006, afin de lui présenter le diagnostic du DOCOB (écologique et socio-économique) dans sa globalité (ensemble des secteurs) pour préciser les enjeux et analyser les effets éventuels des différentes activités industrielles sur les sites.

Le Groupe thématique « Milieux aquatiques » s'est réuni le 23 mai à Vogelsheim (animatrice Léa MERCKLING). Compte tenu de l'articulation nécessaire entre le DOCOB et le SAGE III Nappe Rhin, ce dernier a été exposé en réunion par l'animatrice du SAGE. Par ailleurs, des éléments techniques (issus du Référentiels HABITATS) sur les milieux aquatiques ont été exposés. De nombreuses thématiques ont été évoquées lors des débats : entretien des cours d'eau, problème de la renouée du jupon, irrigation, abaissement de la nappe...

Une problématique récurrente a été affichée avec la continuité écologique pour les espèces aquatiques. De ce fait, il a été convenu d'une réunion spécifique sur ce thème à l'automne 2005.

Par ailleurs, il sera organisé une réunion par secteur sur l'initiative des opérateurs à l'automne pour aborder les enjeux de fonctionnalité à une échelle plus restreinte.

Le groupe thématique « Milieux ouverts » s'est réuni le 31 mai à Rossfeld (animateur: Luc DIETRICH). A cette occasion, les enjeux par habitat d'intérêt communautaire ont été exposés de façon détaillée, ainsi que de premières propositions d'enjeux de conservation pour ces habitats ouverts. La Profession Agricole, très impliquée dans ce groupe thématique, a fait part de ses nombreuses inquiétudes (en particulier liées à la mise en place de la conditionnalité) et a rappelé l'importance des enjeux économiques pour les agriculteurs. Le DOCOB devra donc intégrer les enjeux de conservation des habitats mais aussi de pérennité économique (viabilité économique des exploitations).

Une nouvelle réunion de ce groupe est d'ors et déjà programmée pour l'automne 2005, afin de valider les enjeux et objectifs pour ces milieux ouverts et de travailler sur des propositions de mesures.

Le groupe thématique « Milieux forestiers » s'est réuni le 10 mai à Rhinau (animateur: Eric DURAND). Il a été montré les résultats obtenus pour le diagnostic « Habitat forestier » ainsi que les problématiques posées pour ces milieux forestiers. Il en est ressorti quatre enjeux globaux concernant la pérennité des espaces boisés, la fonctionnalité alluviale de ces habitats forestiers (conservation et restauration de la dynamique alluviale), leur degré de naturalité (intervention sylvicole ou non, notion de réserve intégrale et d'îlots de sénescence, intensité de la gestion forestière) et la biodiversité. Il est prévu début septembre une réunion de ce groupe pour discuter des principaux enjeux.

Le Groupe thématique « Activités de loisirs » s'est réuni le 6 juin à Rhinau (animatrice Frédérique DE LA GORCE). Une présentation de toutes les activités recensées sur les sites Natura 2000 Rhin Ried Bruch a été faite. Il a été mis en exergue la nécessité de distinguer les activités de loisirs qui sont « organisées », de celles qui ne le sont pas et en conséquence qui sont plus difficiles à maîtriser ou canaliser. La Région a exposé la stratégie de tourisme durable qui est en train de se mettre en place sur la bande rhénane par la Région. Quelques chartes de bonnes conduites ont été exposées pour information.

Les premiers enjeux concernant cette problématique ont été présentés.

Les discussions ont fait ressortir la volonté des élus de s'impliquer dans des projets touristiques raisonnés. En outre, la définition de bonnes pratiques devra nécessairement passer par des discussions locales et de la concertation. En conséquence, des réunions locales par secteur pour traiter des problématiques locales seront organisées par les opérateurs à l'échelle de leur secteur de travail.

M. Engasser, vice-président de la Communauté de Communes Essor du Rhin, tient à souligner le fait que cet EPCI est prêt à s'impliquer dans la gestion de l'île du Rhin mais que celui-ci est contre l'interdiction de circulation.

Mme Claudel explique qu'il faut pour l'instant distinguer ce qui s'est fait en matière de plan de circulation entre la partie Nord et la partie Sud de l'île du Rhin. En effet, pour ce qui concerne la partie Nord, la circulation y est interdite par arrêté préfectoral, sauf aux ayant droits. Il est également à noter qu'une tolérance existe, en particulier pour les pêcheurs. Sur la partie sud, dans le cadre de la réflexion menée autour de l'extension de la Réserve Naturelle, un plan de circulation a été réalisé en concertation avec la Fédération de Pêche, VNF, les élus locaux et le porteur de projet de l'extension de la réserve. Ce plan a été validé par Mme la sous-préfète de Guebwiller.

Mme Lænnec, ajoute que Mme la sous-préfète de Guebwiller est tout à fait ouverte à la création d'un syndicat mixte de gestion des îles du Rhin.

M. Knibiely souhaite avoir des réponses sur deux points différents. D'une part, il lui semble que du retard a été pris dans le calendrier, notamment au niveau du diagnostic agricole. D'autre part en tant qu'employeur d'un opérateur, que se passerait-il si le contrat de travail de l'opérateur s'arrêtait et que la démarche Natura 2000 se poursuive ?

Mme Mack lui répond qu'une part très importante du temps a été investi dans la concertation afin que celle-ci soit la plus large possible et la plus fructueuse. A son avis, il serait dommage de se priver des fruits de cet important travail pour des raisons de calendrier, qui reste prévisionnel. En ce qui concerne le diagnostic agricole, il a fallu qu'un cahier des charges soit calé par les intéressés à savoir la DIREN et la Chambre d'Agriculture, travail qui nécessite du temps.

Quant à la seconde partie de la question, la DIREN se donnera les moyens à tout point de vue pour que ce travail puisse s'achever dans de bonnes conditions pour tout le monde. Mme Mack précise que l'opérateur ne sera pas changé en cours de démarche.

Mme Willig de la Chambre d'Agriculture souhaite également apporter une précision concernant le diagnostic agricole. La démarche de travail partenariale mise en place a reçu un écho très favorable au niveau de la chambre, un certain nombre d'étapes administratives sont maintenant réalisées, et la phase « active » va pouvoir commencer. Elle s'engage également à respecter le délai de remise du diagnostic pour fin 2005.

M. Garnier pose la question du lien entre Natura 2000 et la Directive Cadre sur l'Eau.

Mme Claudel lui répond que pour l'instant l'application de la Directive cadre se limite à la réalisation d'un état initial qui n'est pas aussi détaillé que celui du DOCOB, celui-ci prévoyant une caractérisation des habitats aquatiques. Par contre, en ce qui concerne les orientations, les objectifs ou encore les mesures, il sera tenu compte de la Directive. Pour M. Garnier, il est important qu'il n'y ait pas deux vagues successives de mesures contradictoires.

Mme Claudel ajoute que la Directive Cadre sur l'Eau sera alimentée par le DOCOB.

Mme Bleux souhaite savoir s'il sera possible d'avoir un rendez-vous afin d'examiner le calage par rapport aux zones industrielles et zones d'activités qui sont limitrophes notamment de la ZPS.

Mme Merckling précise que le travail de calage est actuellement en cours. En effet, peu de communes dispose d'une version numérisée de leur cadastre et il est tout d'abord nécessaire d'effectuer ce travail préparatoire, actuellement en cours. Mme Merckling espère que cette phase de saisie du cadastre pourra s'achever fin juillet, pour ensuite procéder au calage du périmètre, même si l'exercice a déjà pu être fait sur certaines communes comme Saint-Louis.

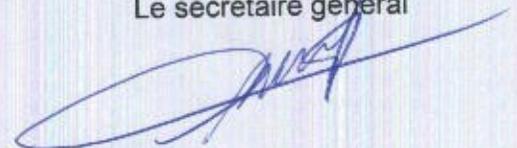
Mme Mack ajoute que, dans un premier temps, les élus seront consultés, puis les EPCI.

Mme Gissinger, maire de Rosenau, précise que l'extension de la zone d'activité de Kembs-Rosenau est inscrite au Schéma directeur.

L'assistance n'ayant plus de questions à poser, M. Maerten lève la séance à 11 heures 00 et conclut en remerciant l'assemblée.

Il invite les participants, au nom de M. le Député-maire de Saint-Louis, à l'apéritif offert par la Ville de Saint-Louis.

Pour le Sous Préfet de Mulhouse
Le secrétaire général



Christian MAERTEN